

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 18 février 2022

### COVID-19 : POINT DE SITUATION SANITAIRE ET VACCINALE

#### Situation sanitaire

Le taux d'incidence (nombre de cas / 100 000 habitants) sur une moyenne des 7 derniers jours est de 1200 pour le Jura, avec une baisse de 1000 points par rapport à la semaine dernière (soit - 45 %). Cette incidence est proche des moyennes régionales et nationales.

C'est donc une baisse sensible que nous observons depuis maintenant 3 semaines.

Au niveau des hospitalisations, 49 personnes sont hospitalisées pour cause de COVID dans le Jura, dont 7 en soins critiques. Sur ce plan, malgré la baisse de la circulation, la situation est donc stable cette semaine dans le Jura.

Entre le 11 et le 17 février, 4 personnes sont décédées du COVID en milieu hospitalier, ce qui porte le bilan total des décès à 585 .

#### Vaccination

Cette semaine, 3491 rappels ont été effectués, aussi bien en centres de vaccination qu'en médecine de ville, portant le nombre total de rappels à 157 865.

Depuis le début de la campagne de vaccination dans le Jura, 213 066 personnes ont reçu au moins une première injection.

Les personnes de plus de 12 ans sont éligibles au rappel :

- pour les plus de 18 ans : 3 mois après leur dernière injection, plus 1 mois pour réaliser leur rappel avant la désactivation du passe vaccinal.
- pour les 12-17ans, le rappel n'est pas obligatoire (il n'y a donc pas de perte de passe vaccinal si un rappel n'est pas réalisé). Les 12-17 ans sont éligibles à 6 mois après leur dernière injection.

**Direction  
des services  
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.43

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication  
interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la Préfecture  
39030 Lons-le-Saunier Cedex

Depuis le 15 février, les plus de 18 ans n'ayant pas réalisé leur rappel 4 mois après leur dernière injection ont leur passe vaccinal désactivé.

Une nouvelle étape d'allègement des mesures sanitaires a eu lieu ce mercredi 16 février, conformément aux annonces du premier Ministre du 20 janvier dernier :

- Les discothèques peuvent rouvrir dans le respect du protocole sanitaire.
- Les concerts debout peuvent reprendre dans le respect du protocole sanitaire.
- La consommation est à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports, de même que la consommation debout dans les bars.

**Direction  
des services  
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.43

Mél. : [pref-communication@jura.gouv.fr](mailto:pref-communication@jura.gouv.fr)

Bureau de la communication  
interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la Préfecture  
39030 Lons-le-Saunier Cedex